

Note d'information

Date de création : 02/05/2018

Mise à jour : 28/07/2026

Version : 1.5

1. Entreprise responsable de traitement

Orion Corporation (Code d'identification 1999212-6)
Orionintie 1
02200 Espoo
Finlande

Tel. +358-10 4261

2. Nous contacter

Orion Pharma France
6-8 rue du 4 septembre
92130 Issy-Les-Moulineaux
01 85 18 00 00
Coordonnées de la personne en charge des données RGPD : privacy@orionpharma.com.

3. Nom du fichier

Registre Client

4. Finalité du traitement / destinataires (ou catégories de destinataires) des données personnelles / fondement juridique du traitement de données personnelles

La finalité du traitement de données personnelles est de permettre au responsable de traitement de recueillir, traiter et déclarer publiquement les transferts directs et indirects de valeur aux professionnels de santé et aux étudiants en médecine autorisés à prescrire des médicaments afin de se conformer aux exigences locales en matière de transparence suivant les dispositions législatives applicables ou l'autoréglementation de l'autorité et / ou de l'industrie (y compris, sans s'y limiter, l'article L.1453-1 du Code de la santé publique et du Code EFPIA).

Le responsable de traitement ne divulguera pas les données recueillies, à des tiers, à des fins commerciales. Le responsable de traitement publiera les données recueillies conformément aux exigences de transparence applicables en vertu de la loi (article L. 1453-1 du Code de la santé publique et de l'autoréglementation industrielle (le Code EFPIA)).

Le traitement de données personnelles est fondé sur les obligations légales applicables au responsable de traitement (Article L. 1453-1 du Code de la santé publique et l'article 6.1.c du Règlement européen relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel).

5. Contenu du fichier

Le fichier de données contient différents groupes de données relatives à des médecins et des étudiants en médecine autorisés à prescrire des médicaments.

Informations recueillies et conservées par le responsable de traitement :

- Numéro de RPPS
- Sexe
- Rôle
- Prénom
- Coordonnées (adresse postale, adresse professionnelle, numéro de téléphone)
- Lieu de travail et coordonnées
- Métier
- Champs de spécialités
- Compétences
- Qualifications

6. Source d'information

Données fournies par le fournisseur de services : personne concernée

7. Durée de conservation des données

Les données personnelles seront conservées par le responsable de traitement pendant la durée du Contrat et six (6) années à compter de l'échéance de celui-ci.

A l'issue de ce délai, le responsable de traitement supprime l'ensemble de ces données, sans en conserver copie.

8. Mesures de sécurité

Le fichier de données se trouve sur un serveur dans un environnement privé d'hébergement.

L'information est uniquement accessible par les employés de cette société qui ont besoin de l'information en fonction de leur poste. Seul un utilisateur autorisé du fichier de données peut créer de nouveaux utilisateurs et conserver les informations de l'utilisateur.

9. Droit d'accès

La personne concernée doit avoir un droit d'accès, après avoir fourni des critères de recherche suffisants, relatif aux données la concernant dans le fichier de données personnelles ou à une notification selon lequel le fichier ne contient pas de telles données. Le responsable de traitement doit en même temps fournir à la personne concernée des informations sur les sources de données dans le fichier, sur l'utilisation de ces données dans le fichier et la destination de ces données.

La personne concernée qui souhaite avoir accès aux données elle-même, tel que mentionné ci-dessus, fera une demande à cet effet à la personne désignée par le responsable de traitement via un document personnellement signé ou autrement vérifié.

10. Droit d'opposition

Dans le cas où le fondement juridique du traitement des données personnelles est l'intérêt légitime du responsable de traitement, la personne concernée a le droit de s'opposer à ce traitement pour des motifs liés à sa situation particulière.

Dans le cas où la personne concernée souhaite utiliser son droit susmentionné, il doit faire une demande à cet effet à la personne désignée par le responsable de traitement par un document signé ou autrement vérifié par écrit au délégué nommé en vertu de la section 2. ci-dessus.

11. Rectification, limitation du traitement et effacement

Le responsable de traitement de données doit, de sa propre initiative ou à la demande de la personne concernée, sans délai, rectifier, effacer ou compléter les données personnelles contenues dans son fichier de données personnelles si l'une d'elle est erronée, inutile, incomplète ou obsolète au regard de la finalité du traitement. Le responsable de traitement doit également empêcher la diffusion de ces données, si cela risque de compromettre la protection de la vie privée de l'individu ou de ses droits.

La personne concernée a le droit d'obtenir du responsable de traitement la restriction du traitement ;

- Dans le cas où la personne concernée a contesté l'exactitude des données personnelles traitées, si la personne concernée a prétendu que le traitement est illégal et que la personne concernée s'est opposée à l'effacement des données personnelles et a demandé la restriction de leur utilisation à la place ;
- Si le responsable de traitement n'a plus besoin des données personnelles aux fins du traitement, mais que celles-ci sont requises par la personne concernée pour l'établissement, l'exercice ou la défense d'actions en justice ;
- Ou si la personne concernée s'est opposée au traitement conformément au Règlement Européen sur la protection des données dans l'attente de s'assurer que la validité des motifs légitimes du responsable de traitement outrepassent effectivement ceux de la personne concernée.

Lorsque le traitement a été restreint suivant les motifs susmentionnés, la personne concernée qui a obtenu une restriction de traitement doit être informée par le responsable de traitement avant que la restriction du traitement ne soit levée.

Si le responsable de traitement refuse la demande de l'individu tenant à la rectification d'une erreur, un certificat écrit à cet effet doit être délivré. Le certificat mentionne également les motifs du refus. Dans ce cas, l'individu peut porter la question à l'attention de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

Le responsable du traitement doit notifier la rectification aux destinataires auxquels les données ont été divulguées et à la source des données personnelles erronées. Toutefois, il n'y a aucun devoir de notification si cela est impossible ou déraisonnablement difficile.

Les demandes de rectification doivent être effectuées en contactant le représentant du responsable du traitement nommé en vertu de la section 2. ci-dessus.

Vous avez la possibilité de poser une réclamation à l'autorité compétente, en particulier dans l'état membre de votre résidence habituelle, lieu de travail, ou le lieu de l'infraction constatée si vous considérez que ce traitement des données personnelles vous concernant enfreint le Règlement Général de Protection des Données.